

**Organe subsidiaire de mise en œuvre****Soixante-troisième session**

Belém, 10-15 novembre 2025

Point 21 de l'ordre du jour

**Questions administratives, financières et institutionnelles****Questions administratives, financières et institutionnelles****Projet de conclusions proposé par la Présidente****Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre**

À sa soixante-troisième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre a recommandé à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto le projet de décision ci-après, pour examen et adoption à sa vingtième session :

**Projet de décision -/CMP.20****Questions administratives, financières et institutionnelles**

*La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto,*

1. *Prend note* des informations figurant dans les documents relatifs aux questions administratives, financières et institutionnelles établis par le secrétariat<sup>1</sup> ;

2. *Remercie* l'Organisation des Nations Unies d'avoir organisé l'audit des comptes de la Convention-cadre sur les changements climatiques ;

3. *Exprime également sa gratitude* aux commissaires aux comptes pour leurs précieuses observations et recommandations concernant l'audit des comptes et le contrôle de gestion de la Convention.

<sup>1</sup> FCCC/SBI/2025/INF.9, FCCC/SBI/2025/INF.10 et Add.1, FCCC/SBI/2025/INF.11, FCCC/SBI/2025/INF.12 et FCCC/SBI/2025/INF.13.

